

RÈGLEMENT DE CAMPAGNE

Campagne «Renoptim»

Version du 22 Décembre 2022

1. SOCIETE ORGANISATRICE

La société organisatrice SOMFY ACTIVITES SA, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 35 000 000,00 € Euros, immatriculée au RCS d'Annecy sous le numéro 303 970 230 ayant son siège social au 50 avenue du Nouveau Monde, 74300 Cluses, France, (ci-après « Somfy »), organise du 1 Janvier 2023 au 20 Janvier 2023 inclus (heure française) une campagne (ci-après la « Campagne ») sur le site <https://www.innov-mysomfy.com/chantier-test/recrutement-renoptim/> (ci-après le « Site »).

2. LA CAMPAGNE

La Campagne consiste en la contribution par les participants (« Participant ») à la création et/ou à l'amélioration de produits ou services pour lesquels Somfy a sollicité leur avis et a publié sur le Site un appel à contribution.

3. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à une Campagne implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des Conditions Générales d'Utilisation, disponibles gratuitement à l'adresse suivante : [Conditions générales \(somfy.fr\)](https://www.somfy.fr/conditions-generales). Le présent règlement complète les dispositions des Conditions Générales d'Utilisation que l'Utilisateur est invité à consulter avant la participation à toute Campagne.

Le non-respect des conditions définies au présent règlement et aux Conditions Générales d'Utilisation entraîne la disqualification et l'annulation de la participation qui ne sera donc pas prise en compte pour l'attribution des dotations, sans préjudice de toute autre action que Somfy pourrait décider d'engager.

4. LES PARTICIPANTS

La Campagne est réservée à toute personne physique majeure intéressée ayant rejoint la Communauté (c'est-à-dire étant inscrit auprès de Somfy pour participer aux Campagnes), désirant y participer à titre personnel, résidant en France (Corse et DROM-COM inclus).

La participation la Campagne est autorisée **dans la limite d'une participation** (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail et/ou même numéro de téléphone). Ne peuvent participer à une Campagne et au Jeu, toute personne agissant à des fins professionnelles, c'est à dire entrant dans le cadre d'une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale et les membres du personnel de Somfy, ses associés, ses mandataires sociaux et ses employés ainsi que leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale toutes les sociétés ayant participé à la mise en œuvre de cette Campagne directement ou indirectement.

5. LES MODALITES DE PARTICIPATION

La participation se fait uniquement **sur internet sur le Site**. La participation par tout autre moyen est exclue et ne sera pas prise en compte par Somfy.

Pour participer, il suffit de :

- 1/ faire partie de la Communauté en étant inscrit auprès de Somfy pour participer aux Campagnes, soit lors d'une enquête de recrutement soit directement sur le site Somfy.fr ;
- 2/ se connecter à l'adresse **<https://www.innov-mysomfy.com/chantier-test/recrutement-renoptim/>**;
- 3/ proposer des idées ou de commenter et de réagir (aimer ou « liker ») aux idées d'autres participants et de répondre aux sondages, afin d'accumuler des points de participation (tel que ce terme est défini dans les conditions générales d'utilisation).

Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisés du Site, à défaut sa participation sera annulée. Chaque Participant procédera à la manœuvre indiquée sur le Site pour valider sa participation.

6. CONTRIBUTION DU PARTICIPANT

Le Participant est seul responsable et reconnaît être l'éditeur des contenus de toute nature qu'il dépose sur les rubriques du Site.

A ce titre, les contenus déposés sur l'ensemble des rubriques ne doivent pas être contraires aux dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux dispositions des Conditions générales d'utilisation ni être susceptibles de porter atteinte à l'image du service, de Somfy, ou de ses partenaires. En outre, le Participant s'engage à ne pas publier de contenu ou lien pointant vers sites tiers ne respectant pas les conditions définies aux Conditions Générales d'Utilisation en termes de contenus.

Le Participant s'engage à apporter sa contribution à la Campagne de manière loyale et sincère :

- les réponses aux sondages et idées proposées doivent être en lien avec la thématique de la Campagne. Le Participant peut proposer autant d'idées qu'il veut tant que celles-ci s'inscrivent dans le cadre de la Campagne ;
- les commentaires doivent présenter une valeur ajoutée pour la Campagne : donner ou compléter une idée, lui apporter des précisions ou la mettre en perspective.

Seront notamment considérés comme abusives :

- des contributions de type "copie d'idées ou de commentaires", quand des Participants copient du contenu existant sur la page de la Campagne ou d'une autre Campagne, contenu posté par le Participant même ou par d'autres Participants ;
- tout commentaire ou idée en dehors des cas précisés ci-dessus.

Somfy s'assure que le contenu porte bien sur le thème de la Campagne concernée à laquelle il se rapporte et qu'il est conforme aux conditions générales d'utilisation et du présent règlement.

Somfy se réserve le droit de modérer a posteriori les contributions de toute nature, ainsi que, par exception, les messages et pseudonymes avant et pendant leur mise en ligne, afin qu'ils soient conformes aux présentes. Somfy pourra ainsi retirer ou rendre illisible tout ou partie d'un contenu hors sujet et/ou contraire aux présentes.

En outre, dans le cas précis où le Participant ne respecterait pas les règles de contribution, Somfy se réserve le droit, en l'avertissant par message privé s'il y a lieu, de supprimer ses commentaires et/ou idées ainsi que les points et/ou cadeaux y afférents.

Ce non-respect est susceptible d'entraîner l'exclusion du Participant ou la clôture temporaire ou définitive du compte du Participant sans indemnisation dans le cadre de l'article 8 des présentes.

7. FRAUDES / EXCLUSIONS

Le Participant certifie que ses coordonnées envoyées à Somfy sont exactes. Les participants sont informés que les informations qui leurs sont demandées sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les Participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations. Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile, et pour ce faire, Somfy se réserve le droit, ce que tout Participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations.

Somfy pourra annuler ou suspendre les participations, voire la Campagne, le cas échéant, et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, dans les cas suivants :

- Fausse déclaration ou déclaration erronée, inexacte, mensongère et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des dotations ;
- Envoi de plusieurs participations ;
- Constatation d'un comportement suspect et/ou déloyal qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant – c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données du jeu, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc.

Somfy est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

8. RESPONSABILITE

La participation par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

Somfy ne peut être tenue pour responsable :

- de l'absence de prise en compte des données relatives à l'inscription d'un Participant qui ne lui parviendraient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.
- de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure privant partiellement ou totalement les gagnants de la participation à la une Campagne et/ou du bénéfice de leur dotation, avant attribution. Dans ce cas, Somfy se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler la Campagne en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de procéder au remplacement d'une dotation par une dotation équivalente en termes de prix, ou de reporter l'attribution sans que le gagnant puisse rechercher sa responsabilité.

- en cas d'impossibilité pour un gagnant de prendre possession de sa dotation en raison du non-respect des modalités prévues au présent règlement, d'incident ou de tout dommage survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leurs dotations.

Les autres dispositions sont définies par les Conditions générales d'utilisation du Site.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Participant cède à Somfy, à titre exclusif, pour le monde entier et toute la durée légale de protection du droit d'auteur, l'ensemble des droits attachés à ses Contributions et Contributions hors Campagne protégées ou protégeables par un droit de propriété intellectuelle et ce, conformément aux conditions définies au Conditions Générales d'Utilisation.

11. FRAIS DE PARTICIPATION ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Les frais de connexion engagés pour la participation au concours sont à la charge du Participant. Le règlement est consultable sur le site, à l'adresse suivante : <https://www.innov-mysomfy.com/chantier-test/recrutement-renoptim/>

12. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données collectées ci-dessus sont utilisées par Somfy, en tant que responsable du traitement, afin de gérer votre participation aux Campagnes et vous envoyer des informations sur des produits et services susceptibles de vous intéresser dans le respect de vos choix à cet égard.

Somfy communique vos données au personnel habilité de Somfy, dans le cadre de leurs missions habituelles, et à la société prestataire de service en charge des enquêtes de satisfaction, agissant en qualité de sous-traitant au nom et pour le compte de Somfy, aux fins notamment de gérer les Campagnes et jeux concours proposés sur le Site.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), vous pouvez exercer vos droits : d'accès aux données traitées, d'opposition aux données traitées, de rectification, à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité des données en nous contactant à dpo@somfy.com.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et l'exercice de vos droits, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité en matière de données personnelles à l'adresse suivante <https://www.somfy.fr/donnees-personnelles>.

13. CONTESTATIONS

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront soumis à Somfy. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra à Somfy plus de 30 (trente) jours après la fin du Jeu.

Tout litige relèvera des tribunaux compétents de l'ordre judiciaire. Le présent règlement ainsi que toute Campagne est soumise à la loi française.